

Prix Scientifiques & Bourses de l'Académie nationale de Pharmacie 2020

Descriptif et modalités de candidature

PRIX DE THESEES

- **Quatre prix** respectivement **des Sciences physico-chimiques, des Sciences biologiques, des Sciences du Médicament, des Sciences de la Santé publique et Environnement**, d'une valeur de 1 000 euros chacun et destinés à récompenser les auteurs de travaux scientifiques de qualité ayant abouti à la soutenance, en France, d'une thèse de Doctorat d'Université soutenue depuis moins de deux ans à la date de candidature.
- **Un prix de Formulation galénique**, d'une valeur de 1 500 euros destiné à récompenser les auteurs de travaux scientifiques de qualité ayant abouti à la soutenance, dans un pays francophone européen, d'une thèse de Doctorat d'Université soutenue depuis moins de deux ans à la date de candidature.
- **Un prix des Sciences pharmaceutiques**, d'une valeur de 1 000 euros destiné à récompenser un pharmacien, de France ou de pays francophone, auteur d'une thèse de Doctorat d'université dans toutes les disciplines pharmaceutiques, soutenue depuis moins de deux ans à la date de candidature.

L'attribution de chaque Prix de Thèse donne droit en plus au titre de lauréat de l'Académie nationale de Pharmacie ainsi qu'à une médaille gravée au nom du lauréat.

PRIX DOTES PAR DES SOCIETES OU ORGANISMES PROFESSIONNELS

- **Prix Maurice BOUVET & Henri BONNEMAIN**

Prix d'une valeur de 1 000 euros doté à parts égales par la Société d'Histoire de la Pharmacie et la famille BONNEMAIN, destiné à récompenser l'auteur d'une thèse ou d'un travail relatif à ***l'Histoire de la Pharmacie***, rédigé en langue française et publié préférentiellement depuis moins de deux ans.

A équivalence de mérites, la préférence sera donnée à un candidat titulaire du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ou d'un diplôme équivalent de l'Union européenne.

- **Prix de la Société des Amis des Facultés de Pharmacie de Paris (Amifac)**

Prix d'une valeur de 1 000 euros doté par les arrérages de biens du Syndicat Général de la Réglementation des produits pharmaceutiques dévolus par ses derniers présidents Maxime VAILLANT et Gabriel MAILLARD à la S.A.F.P.P. Il est destiné à récompenser un ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, de nationalité française, de préférence pharmacien ou étudiant en pharmacie, pour des travaux originaux ayant contribué à enrichir ***les sciences pharmaceutiques et biologiques***.

- **Prix Silvine CHATELAIN**

Prix d'une valeur de 1 000 euros doté par la donation Christian CHATELAIN, destiné à récompenser un pharmacien, de préférence de nationalité française, pour des travaux originaux portant sur ***les sciences biologiques et/ou un sujet contribuant à enrichir les connaissances et pratiques professionnelles***.

- **Prix CHOAY**

Prix d'une valeur de 1 500 euros doté par le laboratoire C.C.D, destiné à récompenser des travaux réalisés en France, de préférence par un pharmacien, depuis moins de trois ans et se rapportant à la ***nutrition ou à l'utilisation de dispositifs médicaux***.

- **Prix en Addictologie**

Prix d'une valeur de 2 000 euros destiné à mettre en valeur une personnalité de nationalité française, de préférence pharmacien, très impliquée dans le domaine de **l'addictologie** par ses travaux de **recherche appliquée ou fondamentale, son implication sur le terrain.**

- **Prix Opal**

Prix d'une valeur de 1 000 euros destiné à récompenser des travaux originaux de Doctorat d'Université ou de niveau équivalent, ayant pour thème **soit la recherche de méthodes substitutives permettant de limiter le recours à l'animal de laboratoire soit la mise au point de techniques améliorant le bien-être des animaux** tant au cours des expérimentations que dans leur hébergement.

- **Prix des Sciences végétales**

Prix d'une valeur de 1 500 euros résultant de la fusion des prix BERNIER, DUBAIL, Charles LEROY et LANDRIN, Jean-Charles et Raoul MESTRE et Alice ROLLEN. Il est destiné à récompenser un ou plusieurs pharmaciens ou un étudiant en pharmacie de nationalité française pour leurs travaux portant sur **l'isolement, l'analyse ou la biochimie des constituants d'un végétal ou sur de nouveaux principes actifs définis tirés des végétaux, ou encore en botanique, biologie végétale et biologie cellulaire.**

- **Prix Maurice GIRARD**

Prix d'une valeur de 1 500 euros résultant des arrérages du legs constitué en 1988 par le Professeur M.-L. GIRARD. Il est destiné à récompenser un chercheur ou une équipe de chercheurs pour aider à la réalisation d'un projet de **recherche** dans le domaine de **la biologie médicale.**

- **Prix de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris
Prix René & André FABRE**

Prix d'une valeur de 2 000 euros doté, à part égales, par l'Association des Anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris ainsi que la donation de M^{me} FABRE. Il est destiné à encourager un interne ou un ancien interne en Pharmacie français ou nommé à titre étranger, quelle que soit sa région d'Internat, et âgé de moins de 35 ans, poursuivant des travaux de recherche dans le domaine des **sciences pharmaceutiques ou biologiques notamment biologie médicale, toxicologie et hygiène hospitalière.**

- **Prix Michel DELALANDE**

Prix d'une valeur de 2 000 euros, doté par les arrérages de la donation de la famille DELALANDE destiné à récompenser un auteur ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, ressortissant de l'Union européenne, de préférence pharmacien, pour des travaux originaux intéressant les sciences pharmaceutiques et se rapportant de préférence à **la pharmacodynamie, à la chimie thérapeutique ou à l'étude des substances chimiques naturelles.** Si le jury le juge souhaitable, ce prix peut être réparti entre plusieurs bénéficiaires, sans qu'il soit nécessaire que les parts soient égales.

- **Prix Jean BRUDON**

Prix d'une valeur de 2 000 euros destiné à récompenser un pharmacien pour des travaux ou initiatives ayant contribué à un **développement innovant des métiers de la Pharmacie.**
L'attribution du prix pourra être reportée d'une année dans l'hypothèse où aucun candidat approprié n'aurait été identifié.

- **Prix MGEN (2) :**

- **Recherche et innovation en santé environnementale**

Prix d'une valeur de 4 000 euros destiné à récompenser un jeune chercheur âgé de moins de quarante ans, auteur au sein d'un organisme de recherche en France de travaux scientifiques de qualité ayant abouti à mettre en évidence des **relations entre facteurs environnementaux et santé.** Le candidat devra avoir soutenu une thèse de Doctorat d'Université depuis au moins trois ans à la date de candidature.

- **Promotion de la santé environnementale**

Prix d'une valeur de 2 600 euros destiné à récompenser des acteurs (enseignants, professionnels de santé, de l'environnement, journalistes, associations, collectivités territoriales) ayant conduit des actions remarquables ou produit des **ouvrages, brochures, reportages, vidéos, explicitant et assurant la promotion ou la vulgarisation des liens existant entre environnement et santé** et ayant eu un impact important. Ces actions/produits peuvent porter sur des thèmes d'intérêt national tout comme loco-régional et viser la population générale ou des publics plus spécifiques, plus réceptifs, plus vulnérables.

BOURSES DE RECHERCHE EN PHARMACIE ONCOLOGIQUE

La Société Française de Pharmacie Oncologique (SFPO) en partenariat avec l'Académie nationale de Pharmacie décerne chaque année deux bourses de recherche destinées à soutenir des travaux de recherche appliquée ou fondamentale dans le domaine de la pharmacie oncologique. Elles sont remises conjointement par les présidents de l'Académie et de la SFPO à l'occasion de la séance solennelle annuelle de l'Académie ainsi que lors du congrès de la SFPO.

Ces deux bourses d'un montant de 6 000 euros chacune portent l'une sur un projet de recherche appliquée, l'autre sur un projet de recherche fondamentale. Cette seconde bourse de recherche est dotée à la fois par le legs d'Elie BZOURA.

• Bourse SFPO

Le ou les porteurs du projet doivent être pharmacien. Les projets présentés consistent en des travaux pouvant être réalisés dans le cadre d'une pharmacie hospitalière, dans un laboratoire de recherche appliquée rattaché à un établissement d'hospitalisation publique ou privée, dans un laboratoire universitaire ou dans un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) travaillant en étroite collaboration avec un service pharmaceutique hospitalier.

Dans le cas où les projets présentés impliqueraient le respect de réglementations particulières, notamment dans le cadre de recherches biomédicales, le candidat est réputé prendre en charge les formalités afférentes, notamment recueillir l'avis préalable d'un comité de protection des personnes.

• Bourse SFPO – ÉLIE BZOURA

Elle est décernée à un chercheur, de préférence pharmacien ou dirigeant une équipe de recherche dont les travaux scientifiques sont consacrés à la découverte ou au développement de médicaments anticancéreux.

Les lauréats s'engagent à consacrer l'intégralité de la bourse attribuée à la réalisation des travaux présentés et à en présenter à la SFPO et à l'AnP les résultats, ou à défaut l'état d'avancement du projet, l'année suivant l'obtention de la bourse. Un bilan d'utilisation des crédits doit être fourni aux deux parties.

* * *

*

***Art 29 du Règlement Intérieur « les prix ne peuvent pas être attribués à un membre de l'Académie »**

Modalités de candidature

*Mise à jour le 25 août 2020

Date limite de réception des dossiers de candidatures complets

Mardi 8 septembre 2020

***Art 29 du Règlement Intérieur « les prix ne peuvent pas être attribués à un membre de l'Académie »**

Dans le contexte sanitaire et en raison du confinement, le dossier de candidature doit être **envoyé exclusivement** sous format électronique au secrétariat de l'Académie à **l'adresse suivante : info@acadpharm.org**, au plus tard à la date ci-dessus indiquée.

Il comprend dans tous les cas:-

- une lettre de candidature datée et signée avec la mention du prix (ou de la bourse) souhaité
- un CV complet daté indiquant adresse courriel, téléphone portable, adresse postale avec la liste des publications, conférences, posters
- un document de présentation d'une page, indiquant les résultats acquis par le candidat ainsi que leur adéquation avec les objectifs du prix (ou de la bourse)

De plus :

- ✓ dans le cas des *Prix de thèse d'université*, un exemplaire numérique de la thèse d'université avec le rapport de soutenance
- ✓ dans le cas du *Prix de la Société d'histoire de la pharmacie*, un exemplaire électronique de la thèse (Pharmacie ou Université) ou de l'ouvrage présenté à l'appui de la demande
- ✓ dans le cas d'une *demande de bourse*, un exemplaire numérique du descriptif du projet de recherche et un électronique

Si une version papier de vos documents était nécessaire, le secrétariat de l'Académie vous recontactera.

* * *